

## COMMUNE DE DIEULOUARD

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## Note de présentation du Compte Administratif 2023 Budget annexe Eau

### 1. La section de fonctionnement

#### 1.1 Résultat

##### Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Dépenses de fonctionnement	357 043,43 €
Recettes de fonctionnement	363 233,10 €
Résultats de l'année 2023	<b>6 189,67 €</b>

#### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

##### a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 64 940,91 €.

Elles sont inférieures de 59 359,09 € par rapport au budget prévisionnel et elles ont diminué de -21 449,17 € par rapport à 2022.

### **b) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 68 461,16 € pour l'année 2023. Les charges de personnel ont augmenté de 6,64 %. Elles étaient de 64 196,86 € en 2022 et 70 643,18 € en 2021.

Le coût du personnel représente environ 19,17 % des dépenses totales de fonctionnement.

### **c) Les atténuations de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre regroupe les versements effectués à l'agence de l'eau. Ces charges s'élèvent à 102 499,00 €.

## **Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

<b>Chapitres</b>	<b>Intitulés</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>Variation</b>
11	Charges à caractère général	86 390,08	64 940,91	-24,83%
12	Charges de personnel	64 196,86	68 461,16	6,64%
14	Atténuation de produits	96 565,00	102 499,00	6,15%
65	Autres charges de gestion courante	750,90	2 113,29	181,43%
66	Charges financières	0,00 €	0,00 €	
67	Charges exceptionnelles	514,92	1 449,00	181,40%
68	Dotations provisions semi-budgétaires		44 156,28 €	
042	Dépenses d'ordre	68 354,18 €	73 423,79 €	7,42%
<b>Total des dépenses</b>		<b>316 771,94 €</b>	<b>357 043,43 €</b>	<b>12,71%</b>

### **Les recettes de fonctionnement :**

La principale recette du budget annexe eau concerne la **vente de produits finis, prestations de services (chapitre 70) :**

D'un montant de 353 722,34 €, les produits proviennent principalement de la vente d'eau aux abonnés (193 740,63 €). Il était de 172 911,80 € en 2022.

## **Récapitulatif des recettes de fonctionnement**

<b>Chapitres</b>	<b>Intitulés</b>	<b>CA 2022</b>	<b>CA 2023</b>	<b>Variation</b>
R002	Excédent de fonctionnement reporté	190 000,00	145 884,26	-23,22%
70	Vente de produits finis	313 273,96	353 722,34	12,91%
74	Subventions d'exploitation		1 522,80	
75	Autres produits de gestion courante	18 752,36	3 751,73	-79,99%
76	Produits financiers	3 058,05	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	18,75	
042	Recettes d'ordre	8 847,98	4 217,48	-52,33%
<b>Total des recettes</b>		<b>533 932,35 €</b>	<b>509 117,36 €</b>	<b>-4,65%</b>

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Dépenses d'investissement	49 169,42 €
Recettes d'investissement	144 699,94 €
Résultats de l'année 2023	<b>95 530,52 €</b>

**b) Excédent à reporter au budget primitif 2024 : 475 342,13 €** (il s'agit de la différence entre les excédents reportés et les résultats de l'année 2023).

**c) Solde des restes à réaliser : -27 094,43 €**

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### a) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Il n'y a pas d'emprunt contracté.

#### b) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2023 concernent le remplacement de conduites d'eau.

#### Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2023, les recettes totales d'investissement s'élèvent à 524 511,55 €.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles : 451 087,76 €**
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de 73 423,79 €